

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88400158.7**

51 Int. Cl.4: **B65D 85/44 , B65D 21/02**

22 Date de dépôt: **25.01.88**

43 Date de publication de la demande:
02.08.89 Bulletin 89/31

84 Etats contractants désignés:
DE ES GB IT SE

71 Demandeur: **Salat, Gilbert**
Lespinasse
Saint Martin le Pin Montron (Dordogne)(FR)

72 Inventeur: **Salat, Gilbert**
Lespinasse
Saint Martin le Pin Montron (Dordogne)(FR)

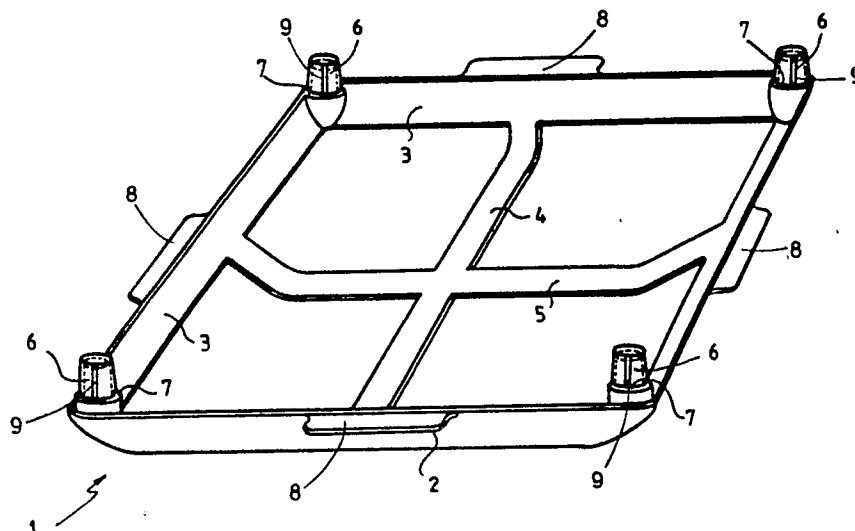
74 Mandataire: **Cabinet Pierre HERRBURGER**
115, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris(FR)

54 **Emballage notamment pour la vaisselle.**

57 L'invention concerne un emballage notamment pour la vaisselle telle qu'assiette, tasse, verrerie ou autres.

Emballage caractérisé en ce qu'il est constitué d'un cadre (2) à bords relevés, d'au moins une lanuette flottante (4, 5) reliant les côtés opposés du cadre (2) et des moyens d'emboîtement (6, 7) pour l'empilage et le stockage de plusieurs emballages (1).

La présente invention trouve son application principale dans l'industrie du conditionnement de marchandises.



EP 0 325 867 A1

Emballage notamment pour la vaisselle

L'invention concerne un emballage notamment pour la vaisselle telle qu'assiette, tasse, verrerie ou autres.

On connaît déjà différents types d'emballages pour le stockage et le transport de vaisselle telle que des assiettes, des tasses, de la verrerie ou autres. Ces emballages traditionnels sont constitués par des emballages dits "primaires" constitués par des copeaux de bois ou du papier et par des emballages dits "secondaires" constitués par des caisses en bois ou des cartons.

Ces types d'emballages sont relativement lourds et d'une manipulation peu aisée. En outre, ils occasionnent une grande perte de temps pour la mise en place de la vaisselle sans assurer pour autant une grande fiabilité lors du transport des éléments de vaisselle emballée.

La présente invention a pour but de supprimer ces inconvénients et se propose de créer un emballage notamment pour la vaisselle d'une conception simple et d'un poids peu élevé.

La présente invention a également pour but de créer un emballage notamment pour la vaisselle d'une manipulation extrêmement simple et rapide assurant un bon maintien en place des éléments de vaisselle stockés.

En outre, la présente invention a pour but de créer un emballage notamment pour la vaisselle d'un prix de revient peu élevé et protégeant très efficacement les éléments de vaisselle stockés et transportés.

A cet effet, l'invention concerne un emballage notamment pour la vaisselle telle qu'assiettes, tasses, verrerie ou autres, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un cadre à bords relevés, d'au moins une languette flottante reliant les côtés opposés du cadre et des moyens d'emboîtement pour l'empilage et le stockage de plusieurs emballages.

L'emballage de conception simple permet de supprimer les emballages traditionnels dits "primaires" et "secondaires".

L'emballage assure en outre une protection efficace des éléments de vaisselle stockés ou transportés.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les bords relevés du cadre sont constitués de cornières.

Suivant une autre caractéristique de l'invention les bords inférieurs des cornières sont inclinés vers le bas.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'emballage comporte deux languettes flottantes orthogonales et préformées en matériau semi-rigide.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les languettes orthogonales forment une cuvette de

réception.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'emboîtement sont disposés sur les cornières.

5 Suivant une autre caractéristique de l'invention, les moyens d'emboîtement sont constitués de plots creux pour la mise en place par emboîtement de plusieurs emballages superposés, la base de chaque plot étant pourvue d'un décrochement.

10 Suivant une autre caractéristique de l'invention, les plots creux sont de forme tronconique.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, les plots creux sont disposés aux quatre coins du cadre.

15 Enfin, suivant une autre caractéristique de l'invention, l'emballage est moulé en une seule pièce.

La présente invention sera mieux comprise à l'aide d'un mode de réalisation de l'emballage conforme à l'invention, représenté schématiquement, à titre d'exemple non limitatif sur l'unique figure jointe qui est: - une vue en perspective d'un mode de réalisation de l'emballage,

20 Suivant la figure unique, l'emballage 1 est conçu plus particulièrement pour le stockage et le transport de vaisselle telle que des assiettes. Bien évidemment, d'autres éléments de vaisselle tels que des tasses ou de la verrerie, pourraient être emballés avec des modes de réalisation sensiblement différents mais dont les caractéristiques essentielles restent identiques à ce mode de réalisation particulier.

25 L'emballage 1 est constitué d'un cadre 2 à bords relevés. Les bords relevés 2 sont constitués par des cornières. Les bords inférieurs 3 des cornières sont inclinés vers le bas.

30 Deux languettes orthogonales 4, 5 relient les cornières 3 constituant le cadre 2. Les languettes 4, 5 sont flottantes et préformées en matériau semi-rigide. Elles présentent une forme générale de cuvette ceci afin de recevoir des assiettes. Bien entendu, le cadre 2 est modulaire, c'est-à-dire qu'à chaque type ou à chaque dimension d'assiettes ou d'autres éléments de vaisselle, les dimensions du cadre sont plus ou moins importantes.

35 Les languettes 4, 5 sont également plus ou moins profondes en fonction de l'élément de vaisselle à emballer.

40 Le cadre 2 est pourvu de moyens d'emboîtement disposés sur les cornières 3. Ces moyens d'emboîtement sont constitués par des plots creux 6 permettant la mise en place par emboîtement de plusieurs emballages 1 superposés. La base de chaque plot creux est à cet effet pourvue d'un décrochement 7 constituant une surface d'appui.

45 En outre, les plots creux 6 présentent une

forme générale tronconique pour favoriser l'emboîtement de plusieurs cadres 2 superposés.

Suivant ce mode de réalisation particulier, les plots 6 sont disposés aux quatre coins du cadre 2.

L'emballage 1 est réalisé en un matériau susceptible d'être moulé de manière à réaliser cet emballage en une seule pièce.

L'emballage 1, par simple superposition, permet la formation d'une pile susceptible d'être stockée et transportée en supprimant les emballages dits "primaires" (copeaux de bois, papier) et "secondaires" (caisse en bois ou carton).

Selon un mode de réalisation particulier, il est possible de prévoir des languettes de préhension 8. Ces languettes 8 font également office de languettes de retenue ; elles sont prévues sur au moins l'une des cornières 3 formant le cadre 2.

Les plots creux 6 peuvent également présenter une forme sphérique.

Les plots 6 de forme tronconique ou sphérique peuvent comporter une fente 9 ; les plots 6 fendus permettent d'assurer un bon emboîtement de plusieurs emballages 1 superposés.

Revendications

1°) Emballage notamment pour la vaisselle, telle qu'assiette, tasse, verrerie ou autres, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un cadre (2) à bords relevés, d'au moins une languette flottante (4, 5) reliant les côtés opposés du cadre et de moyens d'emboîtement (6, 7) pour l'empilage et le stockage de plusieurs emballages (1).

2°) Emballage conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que les bords relevés du cadre (2) sont constitués de cornières (3).

3°) Emballage conforme aux revendications 1 et 2 précédentes, caractérisé en ce que les bords intérieurs des cornières (3) sont inclinés vers le base.

4°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 3 précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte deux languettes (4, 5) flottantes orthogonales et préformées en matériau semi rigide.

5°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 4 précédentes, caractérisé en ce que les languettes 4, 5 orthogonales forment une cuvette de réception.

6°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5 précédentes, caractérisé en ce que les moyens d'emboîtement sont disposés sur les cornières (3).

7°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 6 précédentes, caractérisé en ce que les moyens d'emboîtement sont consti-

tués de plots creux (6) pour la mise en place par emboîtement de plusieurs emballages (1) superposés, la base de chaque plot (6) étant pourvue d'un décrochement (7).

8°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 7 précédentes, caractérisé en ce que les plots creux (6) sont de forme tronconique.

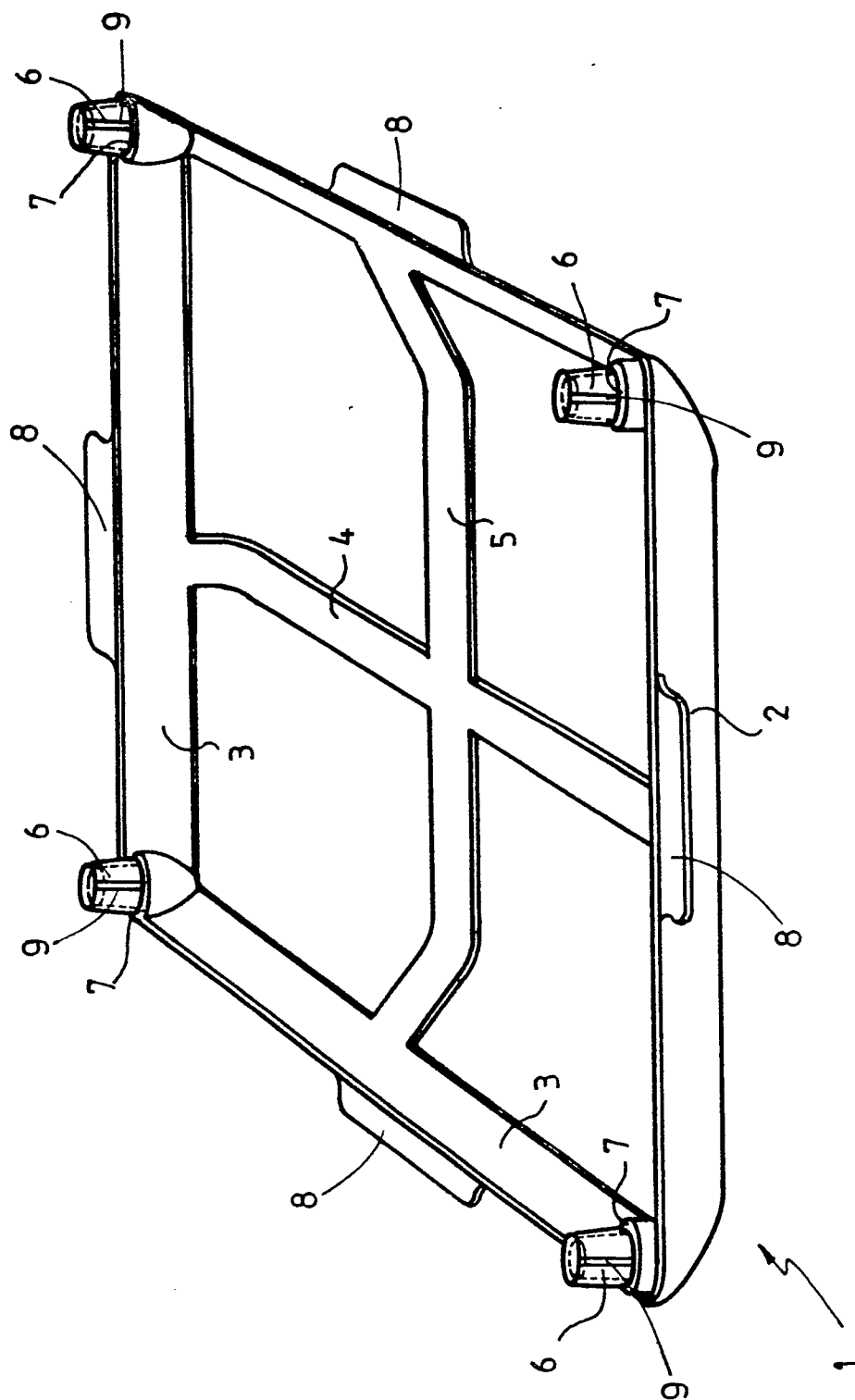
9°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les plots creux (6) sont disposés aux quatre coins du cadre (2).

10°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 9 précédentes, caractérisé en ce qu'il est moulé en une seule pièce.

11°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 10 précédentes, caractérisé en ce que les plots creux (6) sont de forme sphérique.

12°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 11 précédentes, caractérisé en ce que les plots creux (6) sont fendus

13°) Emballage conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 12 précédentes, caractérisé en ce que les cornières (3) sont pourvues de languettes de retenue (8).



ORIGINAL

Cabinet HERRBURGER



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
E,X	FR-A-2 602 492 (SALAT) * En entier * ---	1-13	B 65 D 85/44 B 65 D 21/02
A	EP-A-0 062 959 (BENRAAD) * Figures 1,5 * ---	1,2,4,5 ,10	
A	EP-A-0 000 824 (NORGAN) * Figure 2; page 4, lignes 9-12 * ---	1,4-6,9	
A	US-A-4 098 403 (DAVIS) * Colonne 1, lignes 30-32,42-44 * ---	1,4,5, 10	
A	DE-B-1 071 575 (MESTER et al.) * Figure 3 * ---	1,6-9	
A	EP-A-0 069 672 (NONNENMACHER) * Figures 5,6; page 6, lignes 9-12 * -----	1,6,9, 10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31-08-1988	Examineur STEEGMAN R.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	